



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MARS 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - Mme CONTICELLO

Pouvoirs :

Mme MORBELLI à M. MONDOLONI-M. RENAUDIN à Mme DESCLOUX-M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ-M. DE SOUZA à M. SAURA-Mme CHAUVIN à M. MERSALI-Mme LEHNERT à M. JESNE- Mme CARUSO à Mme MICHEL

Absents :

M. GACHET - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Didier SAURA

RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT ET L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

N° Acte : 7.5

Délibération n°23-37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la circulaire ministérielle n°IOCB1015077C du 25 juin 2010

Considérant la circulaire ministérielle n°IOCB1015077C en date du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales, qui rappelle les risques inhérents à la gestion active de la dette, la commune souhaite mieux informer l'assemblée délibérante sur l'état et l'évolution de la dette par un rapport annuel détaillé.

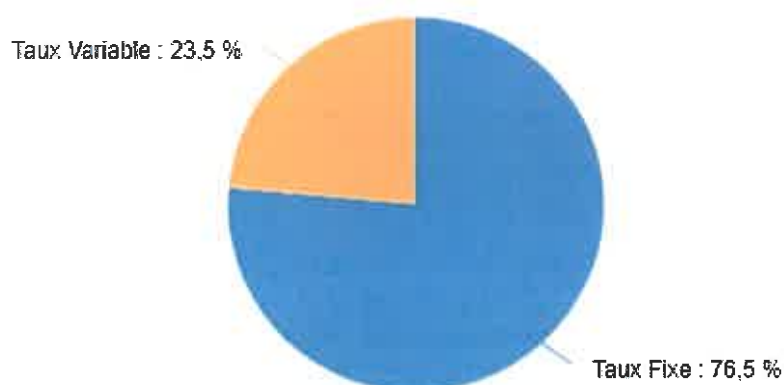
L'encours total de la dette au 31/12/2022 est de 36 668 599,50 €.

Encours au 01/01/2022	Amortissement du capital	Emprunt 2022	Encours au 31/12/2023
33 303 610,07 €	3 635 010,57 €	7 000 000,00 €	36 668 599,50 €

La présentation détaillée du risque au travers de la chartre Gissler:

Structure/indice	Nature	Nb de produits	Encours	%
Dette classée 1-A	Taux fixe-taux variable simple	30	36 668 599,50 €	100 %
	TOTAL	30	36 668 599,50 €	100 %

Répartition par type de taux :



- Encours à taux fixe : 28 034 671,55 €
- Encours à taux variables : 8 633 927,95 €

Les opérations réalisées en 2022 :

En 2022, la ville a mobilisé 7 millions d'euros conformément à l'autorisation budgétaire, afin de financer les dépenses d'investissement.

Malgré le contexte économique qui a fortement impacté les marchés financiers, la ville a eu la possibilité de signer un contrat à taux fixe à 2,67 % sur une durée de 15 ans. Ce taux même s'il est plus élevé que les deux précédents contrats, reste encore avantageux, et permet de maîtriser les charges de fonctionnement sur toute la durée du contrat.

Organisme	Montant	Type de taux	Durée	Date de mobilisation
LA BANQUE POSTALE	7 000 000,00 €	Taux fixe 2,67 %	15 ans	26/10/2022

L'annuité de la dette en 2022 a été de 4 047 984,94 € répartis comme suivant :

- Remboursement du capital : 3 635 010,57 €
- Intérêts de la dette : 405 974,37 €
- Frais de dossier : 7 000 €

Les perspectives d'évolution :

Le programme d'investissement ambitieux défini sur la durée du mandat est financé en partie par l'emprunt dans le respect des équilibres budgétaires. Ainsi, l'autorisation budgétaire en matière d'emprunt est prévue à 6 700 000,00 € sur l'exercice 2023.

Considérant ce nouvel emprunt et le remboursement du capital de la dette prévu à hauteur de 4 159 983,06 € en 2023, l'encours de la dette pourrait passer à 39 208 616,44 € au 31/12/2023. Toutefois, le montant des emprunts nouveaux inscrits au BP 2023 sera réactualisé si nécessaire.

Encours au 01/01/2023	Amortissement du capital	Emprunt 2023	Perspective Encours au 31/12/2023
36 668 599,50 €	4 159 983,06 €	6 700 000,00 €	39 208 616,44 €

La Ville continuera sa politique de gestion de la dette rigoureuse qui concilie l'objectif de minimiser les frais financiers avec celui de limiter les aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

Les contrats bancaires souscrits jusqu'à présent ont permis à la Ville de gérer de façon souple son encours de dette et sa trésorerie, grâce à des contrats souples offrant des possibilités de remboursements temporaires, sans pour autant recourir à des produits risqués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour et 7 Contre (FERAL Patrick / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe / CONTICELLO Martine)

APPROUVE le rapport annuel sur l'état et l'évolution de la dette de la Ville.

Le Secrétaire de Séance

M. SAURA




POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 28/03/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



